



AMENDEMENT ORGANIQUE Norme NFU 44-051

Type de matière n°5 : compost de fermentescibles alimentaires et/ou ménagers

Lot n° : «Chaprais/Clairs Soleils - mai 2024 »

Ce compost est composé de :

- déchets alimentaires des ménages, triés séparément et apportés par les usagers du quartier (65% des apports environ)
- broyat de bois brut non traité, apporté par le SYBERT (35% des apports environ)

Les résultats d'analyse ci-dessous sont issus d'un échantillon représentatif des composts produits sur les sites de compostage de ce quartier.

Paramètre	Résultat d'analyse	Seuil de la norme
Teneur en matière sèche	28.7 %	Mini 30 %
Teneur en matière organique	21.54 %	Mini 20 %
Teneur en azote total	5,36 ‰	Max 30 ‰
Rapport C/N	20.1	Mini 8
Phosphore	2.66 ‰	Max 30 ‰
Potassium	5.41 ‰	Max 30 ‰
Magnésium	1.36 ‰	-
Éléments traces métalliques	Conforme aux seuils réglementaires	
Inertes et impuretés	Conforme aux seuils réglementaires	
Agents pathogènes	Conforme aux seuils réglementaires	
Composés traces organiques	Conforme aux seuils réglementaires	

Responsable de la mise à disposition :

SYBERT

4 rue Gabriel Plançon – la City

25043 BESANCON Cedex

Recommandation d'emploi : Ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage.

Contact : compostage@sybert.fr / 03 81 87 85 24